



Puéricultrice PMI au sein de la MDS d'Aucamville - DTS Nord de Toulouse - H/F

Référence : 26-1272

Titulaire et contractuel.le

HAUTE GARONNE (31)

A

✓ Catégorie : A

✓ Cadre Emploi : Puéricultrices territoriales

✓ Grade : Puéricultrice, Puéricultrice hors classe

Présentation de la collectivité, de la direction et du service

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, collectivité territoriale engagée dans le développement et le bien-être de ses habitants, oeuvre au quotidien pour améliorer la qualité de vie sur l'ensemble de son territoire. Il met en oeuvre des politiques publiques ambitieuses et responsables, visant à répondre aux besoins des Haut-Garonnais dans des domaines clés tels que les solidarités, l'éducation, les transports, la culture et l'aménagement du territoire. En tant qu'acteur central du développement local, le Conseil départemental s'investit dans des projets innovants, visant à garantir une gestion publique efficace, transparente et au plus près des attentes des usagers.

Grandes lignes d'activités de la direction

- Affirmer le rôle du Conseil Départemental comme chef de file de l'action sociale
- Garantir la mise en oeuvre de la politique départementale de solidarité auprès des usager·ère·s et habitant·e·s
- Assurer au niveau local la relation avec les partenaires
- Animer le projet social de territoire et favoriser le développement social local.

Enjeux , Missions, Conditions particulières d'exercice

Enjeux et objectifs du poste :

Dans le cadre des missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), concourir à la mise en oeuvre de la politique du Conseil départemental en matière d'actions médico-sociales et de santé publique « préventives pour les femmes enceintes, les familles et leurs enfants, notamment des moins de 6 ans, d'actions d'accompagnement, requérant une attention particulière » (Art L 2112-1 au L2112-10 : Code de la Santé Publique)

Missions principales :

En lien fonctionnel étroit avec le médecin PMI du territoire et dans le respect du secret médical :

- Proposer et assurer dans le respect du droit des familles des actions médico-sociales individuelles préventives aux futurs parents et parents d'enfants de 0 à 6 ans, à leur demande, ou celle du médecin PMI et/ou des partenaires : visites à domicile, consultations de puériculture
- Accompagner les futurs parents et les parents des enfants de 0 à 6 ans, les écouter, les conseiller, les soutenir en tenant compte des problématiques familiales et du contexte de vie
- Suivre l'enfant dans son développement et son milieu de vie, prévenir et dépister précocement les inadaptations et les handicaps
- Effectuer le suivi à domicile dans le cadre de l'intervention du Technicien ou de la technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) PMI
- Assurer des consultations de puériculture : Suivre et évaluer le développement de l'enfant, contrôler des vaccinations, conseiller en éducation à la santé
- Apporter une réponse adéquate aux besoins et questionnements des parents. Si besoin, préconiser une orientation adaptée
- Assister le médecin PMI lors des consultations médicales 0-6 ans : constituer le dossier médical, évaluer le développement, conseiller les parents sur les besoins de leur enfant (alimentation, sommeil, rythme de vie...)
- Effectuer en école maternelle les bilans 3-4 ans sensoriels, de langage, du développement staturo-pondéral et psychomoteur, vérifier des vaccinations
- Assurer un suivi statistique de son activité et en rendre compte à la Cadre de Santé de DTS et au Responsable de MDS
- Accueillir et accompagner les stagiaires étudiants des instituts de puériculture
- Organiser et participer aux projets d'actions collectives, d'actions d'information en éducation à la santé
- Contribuer au projet de service et au projet social de territoire, du diagnostic jusqu'à l'évaluation

Conditions particulières d'exercice :

Affectation : MDS d'Aucamville

Déplacements: Déplacements sur l'ensemble du territoire de la DTS, en fonction des besoins parfois au domicile des usager·ère·s (Permis B nécessaire - Nécessité d'une assurance auto professionnelle)

Horaires réguliers avec amplitude variable selon les besoins du service public et en fonction des situations. L'activité s'exerce en Maison des Solidarités, au domicile des usager·ère·s, en milieu maternité, en école maternelle.

Avantages :

- **Prime semestrielle :** Une prime de 815 EUR net, calculée au prorata temporis, vous est versée en mai et en novembre.
- **Organisation du temps de travail :** Nous proposons des horaires flexibles, avec la possibilité de commencer entre 7h30 et 9h30 et de terminer entre 16h00 et 19h15, tout en respectant le quota horaire journalier via un système de badgeage. Vous avez le choix entre trois formules hebdomadaires :
 - **35 heures :** 25 jours de congés
 - **37h30 :** 40 jours de repos (25 jours de congés + RTT)
 - **39 heures :** 48 jours de repos (25 jours de congés + RTT)

- **Télétravail** : Une organisation en télétravail est envisageable sous condition et pour certain poste. *(ici ou dans conditions particulières d'exercice)*
- **Avantages sociaux** : Vous pouvez adhérer à des contrats collectifs pour la santé et la prévoyance, négociés avec des partenaires de confiance : la **Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)** pour la santé et la **Mutuelle du Rempart** pour la prévoyance. Ces dispositifs permettent de prévenir les situations de précarité tout en favorisant le pouvoir d'achat grâce à des tarifs avantageux.
- **Aide à la mobilité** : Nous prenons en charge 75 % de votre abonnement aux transports en commun (métro, train, vélib, ...), dans la limite réglementaire de 99 EUR par mois.
- **Chèques-vacances** : Selon vos ressources, vous pouvez bénéficier de chèques-vacances.
- **Titres-déjeuner** : Pour les agents travaillant à plus de 500 mètres du restaurant administratif (MDPH, HGI, MDS, DTS), vous pouvez bénéficier jusqu'à 18 titres par mois d'une valeur de 8,50 EUR chacun.

Profil recherché

1 poste à temps complet ouvert aux agents titulaires et/ou contractuels sur les cadres d'emplois des Puéricultrices.

Profil attendu :

Vous êtes obligatoirement diplômé d'Etat en tant que Puéricultrice

Savoirs :

- Cadre légal et réglementaire médico-social en rapport avec son champ de compétence
- Concepts du développement de l'enfant et des dynamiques familiales
- Acteurs et dispositifs d'aide et d'actions sociales en faveur des familles
- Respect de la déontologie du métier
- Domaine de la santé et santé publique
- Environnement administratif, institutionnel et politique

Savoir-faire :

- Évaluer les besoins de l'enfant en matière de santé et de développement global
- Prendre en compte et s'adapter aux évolutions sociales, médicales, législatives, réglementaires et institutionnelles
- Être autonome dans le choix des méthodes et modes d'intervention, dans le respect du cadre institutionnel
- Travailler en équipe, transversalité, partenariat et/ou équipe pluridisciplinaire
- Évaluer et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité
- Mener des actions d'information, de prévention et de promotion de la santé individuelles et/ou collectives

Savoir-être :

- Respect et écoute
- Relationnel
- Distanciation
- Disponibilité
- Réactivité
- Adaptabilité
- Esprit d'initiative
- Confidentialité
- Organisation
- Méthode et rigueur

Offre en ligne jusqu'au 25/09/2026

Modalités de recrutement : Contractuel ou Titulaire

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Informations complémentaires :

Les candidatures (toutes les pièces composant votre dossier de candidature lettre de motivation + CV + pièces justificatives de votre statut (arrêté de position administrative / diplômes / attestation et liste d'aptitude concours /attestation RQTH ...)) **doivent être transmises en PDF via le logiciel Altays.**

Les candidatures transmises par mail et/ou incomplètes ne seront pas prises en compte.